



Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

REGLEMENT INTERIEUR ETE 2019

L'Accueil de Loisirs de l'Association OCV est une entité éducative habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette structure :

- est destinée à l'accueil des enfants sur un temps hors scolaire, les mercredis et vacances scolaires **dès leur scolarisation (suivis des cours scolaires)**.
- est mise en place par l'association avec le soutien de la commune, de la CAF, la MSA, le Conseil Départemental et l'Etat.

L'accueil de loisirs fonctionne sur deux sites en fonction des périodes :

- Mercredis et petites vacances au Centre Kennedy agrément de 150 enfants de 3 à 13 ans.
- L'été au groupe scolaire Les Ratacans agrément de 264 enfants de 3 à 13 ans.

Article 1 PROJET EDUCATIF

L'OCV souhaite mettre l'enfant au cœur du projet éducatif pour qu'il devienne acteur de ses temps de loisirs au travers des objectifs suivants :

- Favoriser la **découverte** de tout environnement naturel, social, culturel, géographique.
- Favoriser l'**implication**, la prise d'initiatives et de responsabilité des enfants ou des jeunes dans leur participation citoyenne.
- Développer le **lien social** en renforçant les solidarités, le partage des connaissances, les relations inter-générationnelles.
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- Inciter à la créativité et développer toutes formes d'expressions individuelles et collectives.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.

Article 2 PROJET PEDAGOGIQUE

Dans une orientation pédagogique, où l'enfant est acteur de ses loisirs, **de nombreuses activités sont proposées toute l'année : Eveil culturel, musical, écocitoyenneté, activités physiques et sportives, arts plastiques, ateliers cuisine, d'expression, de découverte, loisirs créatifs, journée à thème.**

Ce lieu d'apprentissage, de découverte et d'épanouissement vous propose des journées riches et variées.

➔ GRANDES VACANCES D'ETE

- 2 secteurs : Petite enfance 3 - 6 ans ; Enfance - Juniors 6 - 13 ans.

Ils sont constitués de 3 à 5 groupes de 16 à 24 enfants.

➔ MERCREDIS - PETITES VACANCES

- L'accueil de loisirs est structuré en 4 ou 6 groupes de 16 à 32 enfants en fonction du nombre d'inscrits et des périodes (Mercredis ou petites vacances).

Le projet pédagogique précisant le détail de l'organisation des groupes est à la disposition des familles au bureau d'accueil.

AFFECTATION DANS UN GROUPE :

Afin de permettre l'accueil de tous les enfants, par rapport à notre agrément, l'OCV se réserve le droit de modifier l'affectation initiale de votre enfant dans un groupe, en fonction des disponibilités et dans le cadre de la réglementation en vigueur. L'affectation des groupes change en fonction des périodes : mercredis - petites vacances - été.

Article 3 PROJET D'ANIMATION

• 3.1 Activités

Les activités sont organisées autour d'un projet, d'un thème ou d'un fil conducteur pour toutes les périodes de fonctionnement.

Les activités peuvent être : de groupe, au menu, à la carte, en ateliers tournants, de découverte.

Les activités sont pratiquées sur le site d'accueil ou sur les structures de proximité (gymnase, stade, Médiathèque, site scolaire, etc.).

Des intervenants peuvent compléter les compétences de l'équipe d'animation en arts plastiques, musique, sport.

• 3.2 Sorties

Pour chacun des groupes, et selon la tranche d'âge de votre enfant, des sorties sportives, culturelles, de découvertes sont organisées régulièrement, autour du thème ou en complément du projet en cours.

La plupart du temps, ces sorties sont proposées sur la $\frac{1}{2}$ journée ou en journée.

Article 4 PROJET DE FONCTIONNEMENT

Arrivée à l'accueil de loisirs :

- Les horaires doivent être respectés pour un fonctionnement de qualité.
- Le retard du matin (après 9h) entraîne un dysfonctionnement des activités ou des départs en sorties, etc....
- Le portail d'entrée est fermé à clé à 9H l'été pour l'école des Ratacans. Aucun enfant ne sera admis après 9h.
- Le matin l'enfant est confié au référent de groupe par son responsable légal ou désigné.

Départ de l'accueil de loisirs :

- Uniquement aux heures indiquées et accompagné par ses parents ou les personnes majeures autorisées sur le dossier.

Un appel par téléphone n'est pas valable pour autoriser une autre personne à venir chercher l'enfant.

Dans tous les cas, l'enfant sera confié en main-propre à la personne responsable.

- L'enfant n'est autorisé à partir seul qu'à partir de 10 ans avec une autorisation, il ne peut pas accompagner des frères ou sœurs plus jeunes.
- Les enfants attendent leurs parents dans les salles d'accueil ou l'espace destiné à cet effet.
- En cas de récupération de l'enfant après l'heure de sortie (18h15), nous nous verrions obligés de facturer les frais de personnel inhérents à ce retard.
- Les départs avant l'heure peuvent être autorisés, après validation par la directrice, uniquement pour un rendez-vous médical, à condition d'être prévenu suffisamment tôt pour organiser le départ de l'enfant.

• 4.1 Plan Vigipirate



Nous demandons aux familles de respecter l'organisation mise en place pour la sécurité des enfants.

Une pièce d'identité sera demandée systématiquement pour l'accueil des enfants (arrivée et départ).

Merci de vous présenter avec à chaque période de l'accueil, matin et soir.

• 4.2 Horaires : → Horaires Été 2019 :

Pour les vacances d'été les enfants seront accueillis à la semaine et en journée complète obligatoirement.

➤ SEMAINE COMPLETE	MATIN	SOIR
	7h45 - 9h	→
Du lundi 8 juillet au vendredi 23 Août 2019 aux Ratacans	Du lundi 26 au vendredi 30 Août 2019 à Kennedy	

→ Horaires d'accueil Mercredis et Petites Vacances Hiver 2019 - 2020 :



Les enfants sont accueillis en journée ou en $\frac{1}{2}$ journée, avec ou sans cantine, les mercredis et en journée complète les petites vacances.

➤ JOURNEE COMPLETE	7h45 - 9h	→→	17h - 18h15
➤ $\frac{1}{2}$ JOURNEE AVEC CANTINE Petits Pieds - Calinours	<u>Arrivée</u>	<u>Départ</u>	
	7h45 - 9h →	12h30	

Poppys - Daltons - Juniors	7h45 - 9h →	13h30 - 13h45	
➤ $\frac{1}{2}$ JOURNEE SANS CANTINE Petits Pieds - Calinours	<u>Arrivée</u>	<u>Départ</u>	<u>Arrivée</u>
	7h45 - 9h →	11h15	13h30 - 13h45 →

Poppys - Daltons - Juniors	7h45 - 9h →	12h00-12h15	13h30 - 13h45 → 17h - 18h15

• 4.3 Calendrier de fonctionnement

→ Eté 2019 LIEUX D'ACCUEIL école Ratacans

JUILLET 2019	AOÛT 2019
Du 8 au 12 juillet	Du 5 au 9 août
Du 15 au 19 juillet	Du 12 au 14 août (15 férié - 16 fermé)
Du 22 au 26 juillet	Du 19 au 23 août
Du 29 juillet au 2 Août	Du 26 au 30 août (ALSH à Kennedy)

→ Mercredis et Petites Vacances à Kennedy

MERCREDIS 2019				MERCREDIS 2020*					
	2 oct.				5 févr.	4 mars	1 ^{er} avril		3 juin
11 sept.	9 oct.	6 nov.	4 déc.	8 janv.	12 févr.	11 mars	8 avril	6 mai	10 juin
18 sept.	16 oct.	13 nov.	11 déc.	15 janv.		18 mars		13 mai	17 juin
25 sept.		20 nov.	18 déc.	22 janv.		25 mars		20 mai	24 juin
		27 nov.		29 janv.			29 avril	27 mai	1 ^{er} juillet
TOUSSAINT : 21 au 25 octobre 2019 28 au 31 octobre 2019 (fermé le 1 ^{er} nov -férié-)				HIVER* : 17 au 21 février 2020 24 au 28 février 2020					
NOEL : 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020 Fermeture : 1 ^{er} janvier 2020				PRINTEMPS* : 14 au 17 avril 2020 20 au 24 avril 2020					

*Dans le cadre du déménagement vers les nouveaux locaux de l'OCV, ces dates d'ouverture pourront être ponctuellement modifiées.

• 4.4 Tenue et équipement

→ Eté - Mercredis - Petites Vacances

D'une manière générale, fournir aux enfants des vêtements confortables, peu fragiles et dans lesquels ils se sentent bien, style tenue de sport, en évitant les affaires neuves et de marques.

Pour les moins de 4 ans, un change complet.

Un sac à dos avec gourde d'eau, un paquet de mouchoirs, une casquette ou un bonnet en fonction des saisons.

Tout objet ou vêtement doit être marqué au nom de l'enfant (pour pouvoir plus facilement les rendre aux familles en cas d'oubli).

Nous conservons les objets ou vêtements oubliés dans un délai d'un mois maximum.





Les objets précieux sont vivement déconseillés, ils sont laissés à l'entière appréciation des parents qui déchargent l'accueil de toute responsabilité.

Pour les enfants qui arrivent avec des effets personnels, des clés, etc., **l'équipe ne sera en aucun cas responsable.**

Tout objet considéré dangereux ou gênant pour le collectif sera rendu aux parents.

→ **Eté ☺** Pensez à donner **tous les jours** :

Un petit sac à dos avec une serviette de bain, un maillot, crème solaire ou écran total pour les plus petits, le tout marqué au nom de l'enfant.



Pour les 3 à 6 ans, un petit drap, un oreiller, un jouet ou un doudou qu'il affectionne pour le moment du repos.

• 4.5 Présentation de l'organisateur

La directrice de l'accueil de loisirs, Mme Chantal TAMAYO, et la responsable pédagogique, Mme Sylvie LIMONGE, sous l'autorité du directeur associatif, M. Pierre GENTY, pilotent une équipe d'animateurs pour mettre en œuvre les activités proposées aux enfants.

Tout au long de l'année, les responsables peuvent recevoir les familles pour plus de renseignements, d'informations, ou pour évoquer des problèmes particuliers.

Vous pouvez nous solliciter avant, pendant et même après l'Accueil de Loisirs, nous sommes à l'écoute de vos interrogations et de vos suggestions.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous pouvez compter sur toute l'attention et le dévouement de notre équipe d'animation.

• 4.6 Encadrement

L'équipe est composée d'animateurs permanents de la structure, et d'animateurs occasionnels dans le cadre de contrat d'engagement éducatif, pour répondre aux besoins de l'animation dans le cadre réglementaire.

Le personnel est qualifié, renforcé par des intervenants diplômés pour la pratique de certaines activités.

Un encadrant pour 6 à 8 enfants pour la petite enfance 3 à 6 ans, et un encadrant pour 10 à 12 enfants pour les 6 à 13 ans en fonction des périodes et des activités.

• 4.7 Modalités d'inscription

1/ Retirer le dossier d'inscription

2/ Retourner les éléments suivants au centre Kennedy :

- **Fiche d'inscription (fiche orange)** remplie et signée par le responsable légal
- **Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations** (antidiphthérique, antitétanique antipoliomyélitique)
- **Fiche sanitaire de liaison (fiche rose)** remplie et signée par le responsable légal
- **Une photo d'identité** de l'enfant
- **Un justificatif de domicile des parents** (uniquement père et mère) pour les Cavaillonnais
(Uniquement taxe professionnelle, impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou quittance de loyer)
- ☞ **N° CAF (à noter sur le dossier)** même si vous ne percevez pas de prestations,
N° MSA + l'attestation si vous bénéficiez de ce régime.

➤ Dans le cas où le Quotient Familial n'est pas connu sur le site de la CAF, fournir l'avis d'imposition du père et de la mère (pour le calcul du Quotient Familial).

3/ Déposer pour validation, votre dossier à Kennedy.

4/ Régler l'inscription complète de la période.

☞ **VOTRE DEMANDE EST DEFINITIVE DES L'ENREGISTREMENT DE TOUS CES DOCUMENTS ET DU REGLEMENT, UNE PIECE MANQUANTE ANNULE L'INSCRIPTION.**

• 4.8 Réservations et paiement

Afin d'organiser et de programmer les activités conduites par l'équipe d'animation, et pour garantir leur qualité, il est mis en place un système de réservation qui peut s'effectuer, sur place, par téléphone ou par mail sous réserve d'appliquer les modalités de paiement (chapitre 4.9).

L'inscription s'accompagne de la totalité du règlement.

En cas de paiement échelonné, l'intégralité de la somme devra être réglée au début de l'Alsh.

La priorité est donnée aux personnes résidant sur Cavailion. Toute journée réservée est due.

Pour une réservation de dernière minute, contactez-nous, nous envisagerons une solution dans la mesure du possible, pour accueillir votre enfant.

- Dans ce cas le règlement devra être effectué en espèces.

Le renouvellement des dossiers est effectué lors de l'inscription pour l'été.

• 4.9 Tarification en fonction du Quotient Familial (QF)

Les tarifs comprennent l'animation, le petit déjeuner, le repas et le goûter.

➔ FRAIS D'INSCRIPTION par enfant : **12.50 €** valable 1 an de Juillet 2019 à Juin 2020
(ALSH et SEJOURS compris)

• **ALSH ETE**

Tarifs : prix à la semaine selon ressources QF CAF	CAVAILLONNAIS		EXTERIEURS	
	Semaine 5 jours	Semaine 3 jours 12 au 14 août	Semaine 5 jours	Semaine 3 jours 12 au 14 août
< 400 €	50.80 €	40.60 €	71.30 €	57.00 €
De 401 à 796 €	53.60 €	42.90 €	75.50 €	60.40 €
De 797 à 1196 €	57.90 €	46.30 €	80.70 €	64.60 €
> 1197 €	62.00 €	49.60 €	85.80 €	68.60 €

☞ AIDES

Selon vos revenus et votre branche professionnelle, vous pouvez bénéficier d'une aide spécifique : CAF (de Vaucluse uniquement), CCAS, CMS, MSA, Conseil Départemental, Comité d'Entreprise (C.E.), CESU.

Les aides du CCAS doivent être sollicitées au moins 3 semaines avant le jour d'inscription.

Renseignez-vous auprès du secrétariat pour qu'il vous délivre un devis.

- Pour les aides du CMS et de la MSA, les familles règlent à l'inscription, l'aide leur étant directement versée.

☞ ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation de votre part ou absence de l'enfant pour convenance personnelle, l'O.C.V. ne pourra procéder à aucun remboursement ni report, les frais pour l'encadrement de votre enfant étant déjà engagés. Toute absence soulève des problèmes de gestion de l'accueil de loisirs.



En cas d'absence maladie, un report partiel pourra être étudié.

Les conditions de ce report sont les suivantes :

- Avoir prévenu de l'absence de l'enfant, au plus tard le matin même avant 8h30.
- Etablir la demande de report par écrit dans les 8 jours suivant l'absence de l'enfant en justifiant la requête à M. le Directeur.
- Joindre impérativement le certificat médical dans les 5 jours.

La demande de report pourra être accordée dans un délai maximum de deux mois suivant l'absence de l'enfant.

Si une de ces 3 conditions n'est pas remplie, le report ne sera pas accepté.

• 4.10 Modalités de paiement et facturation

Au secrétariat de l'OCV : **régler en espèces ou par chèque**, la période d'inscription choisie, ou **déposer un chèque dans la boîte aux lettres (dans un délai de 24h)** après acceptation téléphonique des places disponibles.

Le règlement devra être fait impérativement dans un délai de 24h, au-delà l'inscription sera annulée.

Si vous optez pour un virement bancaire, vous devez confirmer au secrétariat, par mail obligatoirement, dans les 24h, que le virement a été effectué en précisant le jour.

Veuillez-vous rapprocher du secrétariat pour la communication du Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

• 4.11 Assurance

Votre enfant est couvert pendant toute la durée de sa présence à l'Accueil de loisirs par notre compagnie d'assurance : LA MAIF.

Les objets et effets personnels ne sont pas couverts.

Les téléphones portables, jeux électroniques sont vivement déconseillés et ne sont pas couverts par nos assurances.

Même si votre enfant est couvert par l'O.C.V. pendant toute sa présence sur l'ALSH, nous invitons les familles à souscrire une assurance individuelle accident.

• 4.12 Droit à l'image

Il est possible que votre enfant soit pris en photo au cours de l'ALSH à l'O.C.V.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure dans les communications de l'O.C.V. merci de bien vouloir nous le préciser par courrier.

• 4.13 Discipline et règlement intérieur

Chaque enfant est tenu de respecter les règles :

Les règles « de bien vivre ensemble » sont élaborées avec les enfants à chaque début de période avec l'équipe d'animation.

En cas de non-respect de ces règles, la directrice prendra les mesures qui s'imposent.

Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'Accueil de Loisirs en cas d'agissements graves.

L'OCV se réserve le droit de refuser l'enfant à l'Accueil de Loisirs ou de lui refuser l'accès à certaines activités en fonction de son comportement et pour la sécurité de tous.

L'usage du tabac et de l'alcool est strictement interdit sur l'Accueil de loisirs dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les familles sont tenues d'appliquer les règles de courtoisie et de bienséance avec le personnel. Tout propos ou acte violent entraînera un refus d'inscription.

• 4.14 Hygiène

Pour le bien-être de tous, il est demandé aux parents de contrôler régulièrement la tête de leurs enfants et de ne pas hésiter à leur faire des shampoings préventifs pour les poux.

Un enfant non traité ne sera plus admis sur la structure.

• 4.15 Programmes d'activités

A chaque début de période, les programmes d'activités sont affichés à l'accueil et dans les salles de groupe.

L'O.C.V. se réserve le droit de modifier ou de supprimer des activités.

Vous pouvez également les consulter sur notre **Site Internet** : www.ocvcavillon.com



• 4.16 Santé

Les enfants ne doivent avoir aucun médicament sur eux ou dans leur sac.

Si l'enfant a besoin d'un traitement médical, les médicaments seront donnés au bureau et confiés à la directrice accompagnés **OBLIGATOIREMENT d'une ORDONNANCE MEDICALE EN ORIGINAL ET A JOUR.**

Un Projet d'Accueil Individualisé en Accueil de Loisirs et Vacances (PAILV) sera mis en place pour les enfants souffrant d'allergies ou autres pathologies. Un protocole sera établi entre le médecin traitant, la famille et les responsables de l'accueil de loisirs. En fonction du protocole les responsables de l'accueil détermineront les modalités d'accueil de l'enfant.

Le protocole doit être fourni au moins 15 jours avant la venue de l'enfant pour que l'inscription soit effective.

Pour les enfants souffrant d'un handicap, afin de garantir une modalité d'accueil adaptée, les parents doivent rencontrer les responsables 3 semaines avant le début du séjour afin de valider l'inscription.

Pour les parents qui apportent les repas des enfants, le contenu du sac doit respecter les normes réglementaires et sanitaires d'hygiène en vigueur en collectivité.

Le repas doit être mis dans un sac isotherme au nom de l'enfant déposé dans le frigo en salle de restauration. Il doit contenir une entrée, un plat et un dessert. Tous les plats contenant les aliments doivent être marqués au nom de l'enfant. En pique-nique, seuls les produits « secs » (conserves, pain, saucisson...) supportant les températures positives sont autorisés.

Tout enfant se présentant sur la structure avec une blessure ou un handicap temporaire (plâtre, entorse etc.), sera admis sur la structure uniquement si l'activité prévue est compatible avec le dommage. Une sollicitation devra être établie au plus tard la veille de la présence de l'enfant et validée par les responsables pour l'accueil éventuel.

• 4.17 Spécificités alimentaires

Il est important de signaler sur la fiche de santé (fiche Rose), toutes les **Allergies Alimentaires** des enfants.

Signaler également les spécificités alimentaires : **SANS PORC** ou **VEGETARIEN**.

• 4.18 Transports et déplacements

Pour se déplacer vers les activités, les enfants seront amenés à prendre le bus (une convention est passée avec les transporteurs).

Ils peuvent être également transportés avec les véhicules de l'association, conduits par les responsables ou les animateurs permanents de la structure.

Certains déplacements se font à pied, encadrés par l'équipe d'animation.

Les déplacements en vélo concernent les enfants à partir de 9 ans, sous certaines conditions de sécurité, et de pratique, encadrés par l'animateur référent de cette activité.

COMMENT NOUS JOINDRE PENDANT LES INSCRIPTIONS ?

HIVER : A L'ALSH KENNEDY ☎ 04 90 78 28 52 Du Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le mercredi de 7h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h15

ETE 2019 : A L'ALSH KENNEDY ☎ 04 90 78 28 52

ETE 2019 : LES RATACANS ELEMENTAIRE ☎ 04 90 71 46 54

Et toute l'année par courriel : ocvcavillon@orange.fr

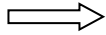
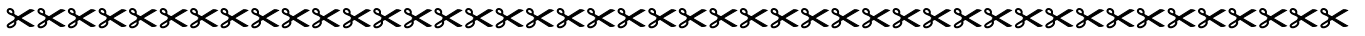


Œuvre des Colonies de Vacances

Avenue Raoul Follereau - 84300 CAVAILLON - Tél. : 04 90 78 28 52 • Fax : 04 90 78 09 26 • Email : ocvcavaillon@orange.fr - site web : ocvcavaillon.com
Siège social : Hôtel de Ville - Place Joseph Guis - B.P. 37 - 84301 - CAVAILLON Cedex - Association loi 1901 • Agréée DDCS / PMI • N° Siret 40371280500023



L'inscription de votre enfant valide votre acceptation de l'ensemble du **REGLEMENT INTERIEUR**.



Coupon détachable ci-joint à remettre au secrétariat lors de l'inscription.

REGLEMENT INTERIEUR ALSH 2019-2020

Mme, Mr,
déclare avoir reçu le **REGLEMENT INTERIEUR** de l'OCV

Pour l'inscription de mon (mes) enfant(s) :
.....
.....

Date :

Signature :

